



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Espaces Verts – Bois -Travaux touristiques - ONF

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, en date du 19/07/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir un diagnostic sur les arbres dangereux à proximité des sentiers VTT de la forêt communale de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : L'Office National Des Forêts sise 1 rue du Frère Genestier 63230 PONTGIBAUD, est retenue pour établir un diagnostic sur les arbres dangereux à proximité des sentiers VTT de la forêt communale de Royat, pour un montant de 1 082.92 € HT soit **1 299.50 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 13/08/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Votre interlocuteur :
THOMAS POGGIOLI
Tél :
Mél : thomas.poggioli@onf.fr
Tél Portable : 06 15 30 20 15

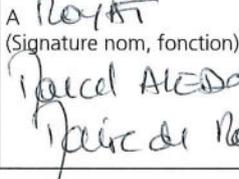
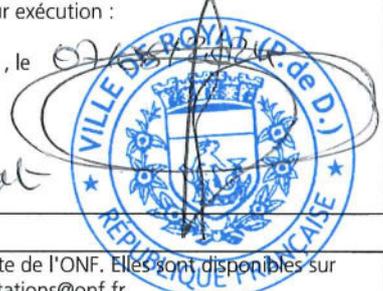
N° DEC-24-883515-00571710 / 15661

Adresse de livraison principale Monsieur le Maire COMMUNE ROYAT 46, BOULEVARD BARRIEU 63130 ROYAT	Adresse client Monsieur le Maire COMMUNE ROYAT 46, BOULEVARD BARRIEU 63130 ROYAT
---	--

Forêt communale de ROYAT Objet de la prestation : Expertise projets sentiers VTT	Coordonnées Client : Tél : 0473295080 - Mail : mairie@royat.fr SIRET : 21630308100014
--	--

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX TOURISTIQUES <input type="checkbox"/> Diagnostic : des arbres dangereux à proximité des sentiers VTT (Ref : 05-EDIA-DIAG00) Localisation : Parcelles 2 et 3 Fourniture d'une estimation des travaux à réaliser	1	FO		20,00	1 082,92

TVA			Total HT	1 082,92 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽¹⁾	216,58 €
20,00%	1 082,92	216,58	Total TTC ⁽¹⁾	1 299,50 €

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois Le 19/07/2024 Responsable de l'offre <div style="text-align: center; font-size: 1.2em;">SUZY MADELAINE</div>	Devis lu et accepté pour un montant de : <div style="text-align: right;">1 082,92 € HT 1 299,50 € TTC ⁽¹⁾</div> Transmis en retour à l'ONF pour exécution : A ROYAT , le 19/07/2024 (Signature nom, fonction) <div style="text-align: center;">  Michel ALEDO Maire de Royat </div> <div style="text-align: right;">  </div>
--	--

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.onf.fr/onf/conditions-generales-de-vente ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr

- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)

- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)

- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modification législative